

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 12	<u>Pour</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 11+1 procuration
-------------------------	--------------------------------	-----------------	-----------------------	---

L'an deux mille dix-huit, le 31 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 janvier 2018

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	CONTRE	MOUTIER Chantal	CONTRE
BAZINET Bernard	CONTRE	LEONARD Roger	<u>Absent</u>	PELLEVOISIN Joël	CONTRE
BARTEAU Etienne	CONTRE	MALLEMANCHE Valérie	CONTRE	PEYRAZAT Pierre	CONTRE
Patricia CHABOT-LALAY	<u>Procuration</u>	MARENDA Yoann	CONTRE	PIALHOUX Laurent	CONTRE
GRASSET Marie-Madeleine	CONTRE	METIFEU Francis	CONTRE	ROUMAT Gérard	CONTRE

ABSENT(S) EXCUSE(S): Patricia CHABOT-LALAY

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, M. Roger LEONARD

SECRETAIRE DE SEANCE: Laurent PIALHOUX

2018-06 Demande de subvention AFSEP

Monsieur le Maire fait part de la demande de diverses associations qui sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention participative et notamment l'association suivante:

- AFSEP (sclérose en plaque)

Il demande au Conseil Municipal de débattre et de décider si la commune peut donner une subvention à chaque association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré refuse à l'unanimité de subventionner les associations extérieures à la commune.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 1^{er} février 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20180131-2018_06-DE
Regu le 02/02/2018